

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Vendredi 18 Mars 2016

Etaient présents : Messieurs SERET - CHARNOTET - ESCANDE - MAYEUR- RENAULT

Mesdames STERLIN - TENART - MESTAIS - DREVEAU - PIHEN - MINARD

Absents excusés : M. LOUVET - GUIDET

Secrétaire de séance : M. GUILLAUME

Rappel de l'ordre du jour :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

➤ Débat

Divers :

La séance du conseil municipal démarre à 20h30.

Monsieur Le Maire évoque l'ordre du jour et les points divers qui seront abordés en fin de séance.

M. Le Maire rappelle que cette réunion du Conseil Municipal a été maintenue afin de débattre sur les orientations du futur PLUI.

Le vote du budget ayant été reporté au vendredi 25 Mars comme convenu lors de la séance précédente.

M. Le Maire rappelle brièvement l'avancement du PLUI et les différentes réunions et expositions qui se sont tenues à ce sujet et pour lesquelles la population a été invitée à participer.

Il passe ensuite la parole à Madame Armelle Gorgues, représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne, Chargée de mission de la Planification urbaine et de l'Habitat, qui présente les orientations définies lors de l'élaboration du diagnostic du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. (PADD)

Le territoire de l'Arc se décompose en une hiérarchie de communes qui va du Cœur d'Agglo (5), au Pôle Relais (4) et les Villages (7).

La Commune de Lachelle se situe dans la référence « Villages ».

Deux axes majeurs alimentent ce diagnostic :

- L'Attractivité
- La Durabilité

Ces 2 axes se déclinent sous plusieurs aspects comme le développement des zones d'activités économiques et commerciales, le maintien des services à la population ou encore l'opportunité de tirer profit de la mise en place du canal Seine-Nord.

Parmi les nombreux sujets développés, nous retenons la nécessité de développer l'habitat afin de garder et d'accroître la population. Ces logements doivent être attractifs de par leur prix et leur faible dépendance énergétique. La priorité n'étant pas de créer de nouvelles zones à urbaniser mais de combler les zones existantes et en priorité toutes les dents creuses. La création de liaisons douces comme les pistes cyclables est également un atout afin de relier et de quadriller l'ensemble du territoire.

Durant cette présentation, différents intervenants ont posé des questions sur des sujets sensibles comme :

- Le stationnement autour de la Gare de Compiègne lorsque l'on travaille sur Paris ou Beauvais est impossible sans devoir y laisser entre 8 à 10 euros par jour.
- Ne faudrait-il pas aménager des aires de stationnement en tête des lignes de transport urbain et organiser des navettes vers la gare ?
- L'expansion du commerce par internet va changer le comportement des consommateurs et donc nécessiter de nouveaux lieux de stockage de proximité qui devraient se trouver aux abords des entrées d'Agglomération sans pour autant créer des flux importants de camions à l'intérieur de celle-ci.
- On peut observer de nombreuses friches commerciales, il sera nécessaire de faciliter leur reconversion dans le règlement d'urbanisme.

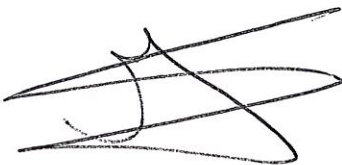
Toutes les réponses à ces interrogations nous ont été données et sont largement documentées dans le diagnostic réalisé.

Madame Gorgues précise qu'un registre est disponible en Mairie ou chacun est libre d'y déposer ses propres interrogations et observations.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants ainsi que Madame Gorgues pour cette séance intéressante et dynamique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance



Le Maire

